



## **1 OBJET**

Ce mode opératoire décrit les étapes de réalisation d'un prélèvement biologique de qualité dans des conditions d'hygiène et sécurité pour le patient et le personnel, conformes aux recommandations institutionnelles

## **2. DOMAINE D'APPLICATION – PERSONNEL ET SERVICES CONCERNES**

- Ce mode opératoire s'applique au centre de prélèvement du pôle Biologie-Pathologie et à l'ensemble des unités de soins du CHRU de Brest.
- Personnes autorisées à prélever

- IDE : article R 4311.7 décret n°2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V du Code de la Santé Publique et modifiant certaines parties de ce code
- Technicien de laboratoire (prélèvement sanguin) : article R 1222-21 CSP

« Art. 13. - A compter du 1er janvier 2008, sont seuls habilités à effectuer des prélèvements sanguins en dehors du laboratoire ou des services d'analyses de biologie médicale en vue de telles analyses et sur prescription médicale, au domicile du patient ou dans un établissement de soins privé ou public, les techniciens titulaires du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins délivré au vu de la réussite aux trois épreuves mentionnées à l'article 1er du présent arrêté et justifiant ainsi de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité ».

- Manipulateur en électroradiologie : article R 4351-2 décret n°2005- 840 du 20 juillet 2005 du CSP
- Sage-Femme
- Médecin
- Pharmacien Biologiste : Décret N°91-834 du 30 Août 1991 modifié fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer certains actes de prélèvement en vue d'analyse de biologie médicale (JO 13 mars 2006)

## **3. RESPONSABILITES**

La mise en œuvre de ce mode opératoire relève de la responsabilité de l'ensemble du personnel autorisé à réaliser des prélèvements

## **4. REFERENCES INTERNES ET EXTERNES**

### **- Internes au pôle Biologie-Pathologie**

- ↔ Manuel Qualité pôle Biologie-Pathologie : LAB-PBIO-QUAL-MAQ-001
- ↔ Processus pré-analytique : LAB-PBIO-QUAL-PRO-016
- ↔ Contrat avec les unités de soins : LAB-PBIO-DIRE-ENR-008
- ↔ Catalogue des examens de laboratoire : LAB-PBIO-CATA-ENR-006



#### - Externes

- au pôle Biologie-Pathologie
  - ↻ Guide hygiène et prévention des infections nosocomiales : HYG-EOHH-EOHH/INF-976
  - ↻ Organisation de la prise en charge des prélèvements Laboratoires du CHRU MORVAN : TRAN-DAHL-REGUL/INF-03383
  - ↻ Guide d'élimination des déchets : DECHET-DAHL-CIRCUIT /INF- 682
  - ↻ Recueil de l'identité du patient : IDEN-IDVI-IDVI/PRO-057
  - ↻ Vérification de l'identification patient : IDEN-IDVI-IDVI/MOP-017
- au CHRU
  - ↻ Guide de Bonne Exécution des Analyses Médicales ou GBEA arrêté ministériel du 26 novembre 1999 modifié par arrêté du 26 avril 2002
  - ↻ NF EN ISO 15189 : Laboratoires d'analyses de biologie médicale -- Exigences particulières concernant la qualité et la compétence - version en cours
  - ↻ Manuel de certification des Etablissements de Santé (HAS) version en cours

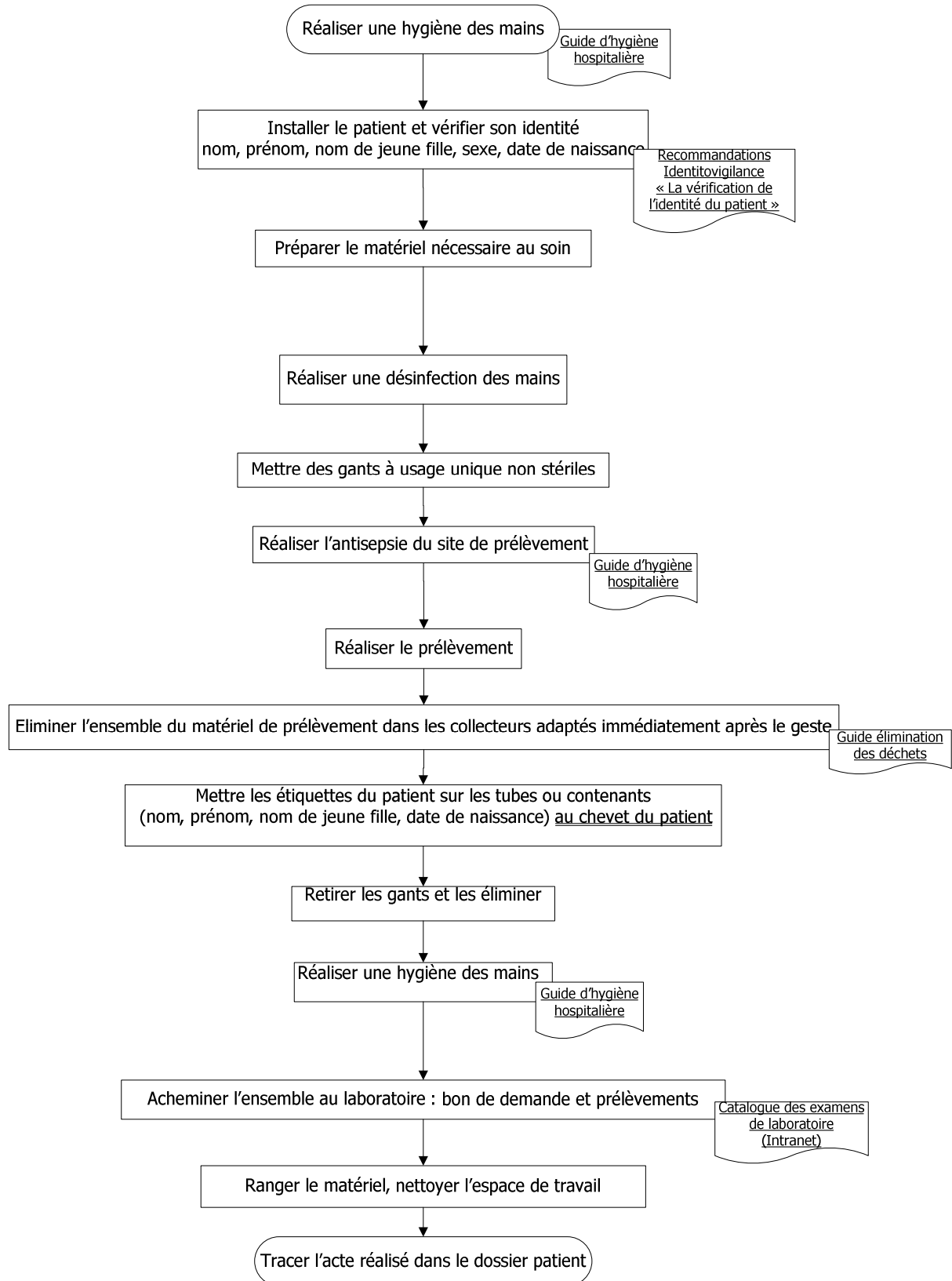
## **5. DESCRIPTION DE L'OBJET – CONTENU**

### ▪ **Préalable à l'acte de prélèvement**

- Vérifier la prescription médicale
- Informer le patient
- Consulter le catalogue des actes accessible sur Intranet afin de s'enquérir des conditions à respecter pour le prélèvement
- Préparer les bons de demande
  - ❖ Etiquette patient
  - ❖ Etiquette UF
  - ❖ Identité du prescripteur
  - ❖ Identité et qualité du préleveur
  - ❖ Date et heure de prélèvement
  - ❖ Localisation du prélèvement si besoin
  - ❖ Cocher les examens prescrits et indiquer les renseignements cliniques
  - ❖ Préciser si la demande est urgente
- Choisir le matériel adapté au type de prélèvement (tubes, contenants, aiguilles, dispositifs de prélèvement) et au patient
- Vérifier la date de péremption du matériel



- **Déroulement de l'acte**





## **6. EVALUATION**

L'évaluation de ce mode opératoire se fera par le suivi du nombre de prélèvements non-conformes reçus au laboratoire et également par la réalisation d'un audit des pratiques.

## **7. REACTUALISATION – MISE A JOUR**

Ce mode opératoire est géré comme tout document du système documentaire du pôle Biologie-Pathologie et est donc revu tous les ans.